



Blonay, le 27 juin 2025

**Préavis N° 12-2025 relatif à la gestion et les comptes
2024 de la Communauté intercommunale
d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 24 juin 2025 présidée par Mme Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 12-2025,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (58 oui, 0 non et 1 abstention), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter les comptes et le bilan 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 24 juin 2025.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Marie-Galante Forestier

La secrétaire



Ariane Wunderli